



# SERVICES CORRECTIONNELS COMMUNAUTAIRES

## FAITS EN BREF

Au Canada, la plupart des délinquants sous responsabilité fédérale ne purgent qu'une partie de leur peine dans les établissements. Ils purgent l'autre partie dans la collectivité où ils sont soumis à certaines conditions et surveillés. La tâche qui consiste à assurer la mise en liberté graduelle des délinquants, en veillant à ce qu'ils ne présentent aucun risque et en les aidant à s'adapter à la vie de l'autre côté des barreaux est appelée les *services correctionnels communautaires*. Le rôle de ces services est essentiel, car l'expérience démontre que les délinquants sont plus susceptibles de devenir des citoyens respectueux des lois s'ils suivent un programme de mise en liberté graduelle et surveillée.

### QUELQUES DONNÉES SUR LES SERVICES CORRECTIONNELS COMMUNAUTAIRES

8 districts de services correctionnels communautaires  
32 bureaux sectoriels de libération conditionnelle  
84 bureaux de libération conditionnelle  
16 centres correctionnels communautaires  
Environ 570 agents de libération conditionnelle dans la collectivité  
9,9 millions de kilomètres carrés – surface géographique desservie

### ÉTABLISSEMENTS RÉSIDENTIELS COMMUNAUTAIRES (ERC)

*Centres correctionnels communautaires (CCC), établissements résidentiels communautaires (ERC), foyers, placements dans une maison privée (PMP), autres solutions en matière d'hébergement dans la collectivité (ASHC)*

Les ERC constituent :

- ✓ une solution de rechange efficace par rapport aux formes conventionnelles d'incarcération;
- ✓ un pont entre les établissements et la collectivité qui permet de promouvoir la réussite de la réinsertion sociale des délinquants;
- ✓ une composante essentielle de la réinsertion sociale en toute sécurité;
- ✓ des logements pour les délinquants dans le cadre d'une permission de sortir sans escorte, d'une semi-liberté, d'une libération conditionnelle totale, d'un placement à l'extérieur, d'une libération d'office, d'une libération d'office assortie de la condition d'assignation à résidence, d'une ordonnance de surveillance de longue durée (OSLD) et d'une OSLD assortie de la condition d'assignation à résidence;

- ✓ des programmes spécialisés offerts aux résidents sur la dynamique de la vie, la toxicomanie, le counselling en matière d'emploi et/ou de situation de crise.

### Centres correctionnels communautaires (CCC)

- Les CCC sont des établissements résidentiels communautaires gérés par le SCC qui fournissent un milieu de vie structuré et une surveillance 24 heures sur 24, ainsi que des programmes et des interventions en vue de favoriser la réinsertion sociale graduelle et structurée des délinquants.
- Il y a 16 CCC; le nombre de places disponibles est de 449.

### Établissements résidentiels communautaires

- Les ERC sont gérés par des organisations non gouvernementales ou par des organismes privés d'aide postpénale qui fournissent un milieu de vie structuré et une surveillance 24 heures sur 24, ainsi que des programmes et des interventions en vue de favoriser la réinsertion sociale graduelle et structurée des délinquants.
- Le SCC a environ 200 contrats avec des ERC, des foyers, dans le cadre de PMP et d'ASHC; le nombre de places est d'environ 2 000.

***Des relations fondées sur la collaboration entre les collectivités, les organisations non gouvernementales et le gouvernement sont essentielles pour obtenir les outils et l'aide nécessaires pour soutenir les délinquants et assurer la réussite de leur réinsertion sociale.***



### **INFRASTRUCTURE DE DISTRICT**

Chaque district est géré par un directeur de district aidé d'un bon nombre de professionnels qui assurent des fonctions clés en finance, en ressources humaines et en administration.

Les directeurs de secteur gèrent les bureaux sectoriels. Ils sont appuyés par les responsables des agents de libération conditionnelle, les agents de libération conditionnelle, les agents de programmes, les administrateurs de bureaux, les adjoints à la gestion des cas et les commis aux programmes.

Pour de plus amples renseignements sur les services correctionnels communautaires, veuillez visiter le site : [www.csc-scc.gc.ca](http://www.csc-scc.gc.ca).

Les bureaux sectoriels de libération conditionnelle peuvent compter sur l'aide de psychologues, de conseillers en emploi dans la collectivité (CORCAN), d'agents de développement auprès de la collectivité autochtone, d'agents de liaison autochtone dans la collectivité, d'agents de liaison avec les services correctionnels communautaires, de travailleurs sociaux cliniques, de membres du personnel infirmier en santé mentale, de membres du comité consultatif de citoyens et de bénévoles.